

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

**Mercredi 29 juin 2016 à 17 heures – Salle des Actes**

**Présents** : Madame BAUDÖIN - Mme BERNARD - Mme BERTRAND - Mme MARLIAC.

**Présents à titre de membres invités** : M. BLANDIN- Mme BRINGUIER —Mme DELPIT – Mme FAUTRE-ROBIN- Mme LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme BERNARD - M. LAURENT-BONNE - M. LE POMMELEC - M. MORAND.

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 7 juin 2016.

***Approbation à l'unanimité.***

2 – Maquettes et régime de contrôle des connaissances des diplômes nationaux

Madame le Doyen présente au Conseil les documents concernant les Masters, Licences professionnelles et la Capacité en Droit. Plusieurs d'entre eux avaient déjà été approuvés par le Conseil, tous ont été étudiés dans le cadre d'une nouvelle procédure de relecture des modalités de contrôle des connaissances initiée par la CFVU.

Concernant les masters et les licences professionnelles, les documents présentés ont été harmonisés et le régime général des stages a été ajouté. Deux modifications sont proposées par rapport aux documents déjà votés : l'introduction d'une nouvelle matière d'examen (droit fiscal) en droit notarial pour mise en conformité avec l'arrêté sur le DSN et l'harmonisation d'un intitulé de cours mutualisé entre le master DAJ et le master Sécurité Publique.

**Avis favorable à l'unanimité concernant les masters et les licences professionnelles.**

Concernant la capacité, il n'y a aucun changement concernant le régime des examens. Le document fait apparaître le régime général des stages tel que proposé au Conseil. Madame D'Introne demande des précisions sur la possibilité de poursuivre en deuxième année sans avoir intégralement validé la première. Cette possibilité est effectivement prévue dans le règlement de contrôle des connaissances.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen donne la parole à Madame Marie-Elisabeth Baudoin, directeur des études pour présenter les modalités de contrôle des connaissances de la licence. Madame Baudoin indique que les modifications proposées sont en rouge sur le document et commente les plus significatives. Ainsi, le régime spécial d'études est modifié conformément à la charte qui a été votée lors du dernier conseil. La seconde session en L3 est également modifiée (elle est organisée matière par matière et non plus sous forme d'une épreuve unique). Enfin, les règles relatives au contrôle continu sont également modifiées. Un débat important s'engage entre les membres du Conseil qui reconnaissent le remarquable travail réalisé par le Comité licence, en particulier par Isabelle Moulier et Sébastien Marchand qu'ils remercient. Toutefois, les membres du Conseil, s'ils sont d'accord avec l'objectif poursuivi par la disposition, ne souscrivent pas aux modalités retenues pour y parvenir. Un premier vote sur les modalités de contrôle des connaissances donne le résultat de 8 abstentions sur 8 présents ou représentés. Un second vote est donc organisé.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### 3) Maquettes de l'Institut des Métiers de l'Administration et de la Justice

Madame le Doyen donne la parole à Madame Claire Marliac pour présenter les changements relatifs à l'IRPAG. Madame Marliac précise que l'objectif des ajustements est d'ajuster la préparation aux concours préparés par les étudiants. Il est ainsi proposé des spécialisations, par exemple en culture territoriale, sociale ou économique... La nouvelle maquette diminue par ailleurs les mutualisations entre prépa A et B afin de garder une plus grande spécificité pour la prépa B. La possibilité de faire des stages est maintenue. Les périodes de cours seront adaptées aux calendriers des concours.

Madame le Doyen donne ensuite la parole à Madame Aurélia Fautré-Robin qui explique que la maquette de la préparation à l'EFACS répond à une réforme dont le texte définitif n'est pas voté. L'idée générale est donc de préparer aux nouvelles épreuves, sans changement de volume horaire global ; la préparation à l'ENM gardant quant à elle sa spécificité. Des pôles de spécialité sont proposés aux étudiants, en sachant que certains ont un programme plus large que les autres et qu'un rééquilibrage pourrait intervenir. L'épreuve de procédure doit être choisie en concordance avec la spécialité retenue. L'admission se composerait uniquement d'une épreuve de langue anglaise et d'un grand oral. Monsieur Yannick Blandin explique que le travail a été fait sur la base des documents proposés par les directeurs d'IEJ et que le plus grand changement concerne l'admission. Il explique qu'est en discussion la création de pôles de compétences par IEJ mais que la réflexion n'est pas aboutie. A la demande de Madame D'Introne concernant le maintien des dispenses, Monsieur Blandin explique qu'elles sont supprimées dans la future réglementation de l'examen.

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 4. Modification des statuts de l'Ecole de Droit

Madame le Doyen rappelle au Conseil la nécessité de mise en conformité des statuts avec la loi ESR et la contrainte de délai pour l'opérer les mandats des élus arrivant à terme. Les élections devraient intervenir le lundi 3 octobre.

Quelques dispositions ont été toilettées, en particulier le préambule faisant référence à la création de l'Ecole. Les principaux changements concernent la composition du Conseil de gestion : les représentants enseignants seraient au nombre de 10 (5 du collège A et 5 du collège B), les représentants des personnels au nombre de 3, les personnalités extérieures au nombre de 6 (le nombre pair, la parité homme-femme et la présence d'un représentant de la ville étant obligatoire d'après les textes). Enfin, la partie concernant l'IMAJ a été retravaillée et précise notamment les titres des directeurs.

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 5. Questions diverses

Madame le Doyen propose au Conseil de se prononcer sur le calendrier des licences professionnelles qui ont un calendrier resserré en raison des contraintes de stage.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen informe le Conseil que le parcours Droit et fiscalité de l'entreprise- Gefire du master Droit de l'entreprise fait l'objet d'une demande d'ouverture en apprentissage.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen informe le Conseil que les deux nouveaux agrégés de droit public qui prendront leur poste au 1<sup>er</sup> septembre sont Alexis Marie et Sébastien Hourson et félicite Chantal D'Introne pour son avancement de corps.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h15.

Clermont-Ferrand, le 7 juillet 2016,

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND